

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 093-23

**Objet :** *RS - Passation d'un avenant n° 2 à la convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margéraz*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Corinne Charles - Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	
<i>Le Châtelard</i>	Vincent Boulnois
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	Philippe Ferrari
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	
<i>Sonnaz</i>	
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 093-23

objet **RS - Passation d'un avenant n° 2 à la convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margéraz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision n° 021-21 du Bureau du 11 février 2021, modifiée par décision n° 187-21 du 9 décembre 2019, une convention de mandat pour la réalisation de missions de travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margéraz a été approuvée entre Grand Chambéry et le SMSB. L'objet de cette convention est d'assurer, pour le compte du SMSB, l'entretien courant des bâtiments, afin de traiter les problèmes urgents, notamment les non-conformités ou dysfonctionnements relatifs à la sécurité des biens et des personnes.

Il convient de compléter la convention actuelle, qui sera prorogée de 3 années, avec de nouvelles missions :

- Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments : mise en place de sous-compteurs afin de mesurer les consommations électriques par bâtiment et d'intégrer ces valeurs dans la plateforme OPERAT (décret tertiaire).
- Rénovation de la terrasse du bar-self : la terrasse actuelle est d'origine et présente une dégradation avancée des lames de terrasse ainsi que des poteaux et poutres porteuses. Le remplacement complet est nécessaire afin de mettre en sécurité les personnes et d'adapter la terrasse aux charges admissibles indispensables à l'activité du bar-self.
- Rénovation de l'appartement (chauffage, WC, salle de bains, tableau électrique, menuiseries) : l'appartement est d'origine. En plus d'être vétuste, une bonne partie des équipements techniques sont hors-service ou en très mauvais état. L'appartement ne pourra pas être occupé le temps des travaux.
- Reprise de la façade et de la menuiserie de l'ESF : l'état de dégradation est tel que de l'eau s'infiltré dans le bâtiment en passant par cette façade.
- Rénovation des postes haute tension : les postes haute tension « Roc de Balme » et « Biollée » ont des cellules HT obsolètes et les transformateurs présentent des non-conformités à la NF C 13-200 (audit d'Ameg de 2015).

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet des opérations dont il s'agit définies ci-avant (en compte de tiers : études pour 0 € HT et travaux pour 225 000 € HT).

Localisation / Intitulé	Etudes	Travaux en € HT
Plan de sous-comptage pour les consommations électriques des bâtiments		10 000
Rénovation de la terrasse du bar-self		100 000
Rénovation de l'appartement (chauffage, WC, salle de bains, tableau électrique, menuiseries)		50 000
Reprise de la façade et de la menuiserie de l'ESF		15 000
Rénovation des postes haute tension		50 000
<b>TOTAL</b>		<b>225 000</b>

Le Syndicat mixte des stations des Bauges s'engage à traduire dans son budget ces travaux qu'il remboursera à Grand Chambéry.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la passation des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

**Vu** la décision n° 021-21 du Bureau du 11 février 2021 portant approbation d'une convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margéraz,

**Vu** la décision n° 187-21 du Bureau du 9 décembre 2021 portant approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sandra Ferrari ne prenant pas part au vote) :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges pour la réalisation des travaux sur les bâtiments d'Aillons-Margéraz, tel que présenté ci-dessus et ci-annexé,

**Article 2 :** **dit** que la convention de mandat pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margéraz est prorogée de 3 années,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **093-23**

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 2 à la convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) pour l'entretien des bâtiments des Aillons-Margéraz

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) : Avenant n°2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29556H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29556H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023